

RÉUNION DE QUARTIER « SECTEUR BOURG - EST » DU 14 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU

En préambule à cette dernière réunion débutée à 19 heures, Monsieur le Maire indique que tous les quartiers en périphérie du centre bourg ont été rencontrés.

Pour éviter une trop grande affluence dans la salle du Conseil, le centre bourg a été divisé en deux secteurs : le « secteur Ouest » rencontré en juin dernier et le « secteur Est » concerné par cette réunion, les personnes n'ayant pu assister à la première réunion du bourg ont également été invitées (Kervazic, Le Narbon...). Avec cette sixième réunion, l'ensemble des quartiers de la commune a été traité.

Par cette réunion, Monsieur le Maire expose la volonté de la municipalité d'aller au-devant des préoccupations des administrés et d'essayer dans la mesure du possible, d'améliorer le cadre de vie des quartiers.

L'objectif de ces réunions de quartiers est de donner la parole aux habitants et de les associer aux solutions qui pourraient être envisagées pour résoudre les problématiques abordées (environnement, voirie, stationnement, tranquillité publique...).

Toutes les questions soulevées seront reprises dans un compte rendu et analysées. Des réponses seront apportées en direct si possible ou après une visite sur site avec les élus et les techniciens de la commune accompagnés par les référents de secteurs désignés en fin de réunion.

Ce compte rendu comme les précédents sera disponible en Mairie et consultable sur le site internet de la commune (Rubrique Vie locale > Réunion de quartiers)

Après avoir présenté l'ensemble de ses adjoints, le directeur général des services, le directeur des services techniques, Monsieur le Maire ouvre le débat et invite les participants à prendre la parole.

1^{ère} question :

- **Problème de vitesse excessive des véhicules dans la rue du Meunier rejointe par Kerfournic.**

Réponse du Maire : Conscient que cette rue est étroite et relativement fréquentée, une visite sera programmée pour voir la possibilité d'un aménagement.

Visite de Terrain : Prendre l'attache du propriétaire de la parcelle cadastrée ZR 49 pour obtenir une autorisation de suppression de la haie masquant la visibilité dans le virage.

2^{ème} question :

- **Le ralentisseur situé à la rue du Calvaire est très proche du fossé dont les abords présenteraient un affaissement.**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place pour constat.

M. GOUZERH, adjoint aux travaux précise qu'il y eu en amont un aménagement provisoire, souvent bousculé. L'aménagement définitif donne entière satisfaction aux riverains. Toutefois un busage partiel sera réalisé pour conforter l'accotement.

3^{ème} question :

- **Rue Lann-Huenn, il n'y a pas d'éclairage public et la couverture réseau Orange est faible.**

Réponse du Maire : L'éclairage public pour être installé lorsque l'ensemble du secteur sera urbanisé.

En ce qui concerne la couverture réseau Orange, c'est la première fois que l'on relate un problème dans le bourg alors qu'une antenne est installée à côté du terrain de tennis. Les secteurs de Kerhillio, de Loperhet et de Kergouët sont les plus touchés par ce problème de couverture en réseaux téléphoniques. Un travail est actuellement en cours avec M. Bruno GOASMAT, vice-président d'AQTA en charge de l'économie numérique, pour renforcer le réseau sur le littoral.

À titre d'information, la fibre devrait arriver sur Erdeven avant 2030.

4^{ème} question :

- **Quel devenir pour l'Hôtel Hubert? De plus, aucune réunion n'a été prévue depuis 2013 avec les représentants des propriétaires de l'enveloppe foncière considérée par le projet.**

Réponse du Maire : l'immeuble Hubert n'intéresse personne, il faut attendre l'issue du PLU (opposable en février) pour une opération programmée derrière le bâtiment. Un certain nombre de bailleurs se sont montrés intéressés pour la réalisation d'un programme immobilier sur ce périmètre foncier. Une réflexion est en cours avec l'architecte des Bâtiments de France, il faudra également trouver une entente avec les autres propriétaires fonciers pour espérer un commencement des travaux en 2017.

5^{ème} question :

- **Aux dires de l'agent de police municipale début septembre, les places de stationnement de la rue du Souvenir seront supprimées**

Réponse du Maire : N'étant pas au courant de cette suppression, le stationnement de la rue du Souvenir ne sera pas supprimé et ce malgré l'initiative, « malheureuse », de l'agent de police municipale à votre égard. La question ne se pose pas et ne s'est jamais posée.

6^{ème} question :

- **Peut-on envisager l'aménagement de trottoirs, rue des Menhirs ? Et entre temps peut-on améliorer les bas cotés pour l'été prochain ?**

Réponse du Maire : Cette rue étant très dangereuse, de part un trafic important, et fréquentée par les piétons (alignement de Kerzerho et camping), l'aménagement de trottoirs est nécessaire. Cette entrée de bourg mérite d'être aménagée et embellie. Priorité a été donnée pour le moment à l'aménagement de l'entrée de bourg côté rue Nationale. L'aménagement de l'entrée de bourg rue des Menhirs sera traité dans un second temps surtout que des travaux importants sur les réseaux d'eaux pluviales seront à prévoir.

Pour l'amélioration éventuelle des bas-côtés, une visite sera programmée sur place pour déterminer si un pré-aménagement est possible.

Visite de Terrain : Dans l'attente des travaux de réaménagement de la rue, un apport de sable de carrière sera effectué sur les bas-côtés au printemps pour permettre les déplacements doux.

- **Peut-on déplacer le totem vers l'agglomération ?**

Réponse du Maire : Il faut regarder la réglementation en vigueur au regard de la route départementale.

Visite de terrain : Aucune solution de repli n'ayant été trouvée, le totem ne sera pas déplacé.

7^{ème} question :

- **Pourquoi avoir supprimé le panneau cédez-le-passage rue de la Fontaine ?**

Réponse de M. GOUZERH : Des riverains ont constaté en Mairie que le panneau n'était pas en conformité avec la réglementation car il n'y avait pas traçage au sol. La règle de priorité sur cette rue a donc changé depuis cet été, la priorité à droite étant la plus logique.

8^{ème} question :

- **Il manque des arbres route de Ploemel**

Réponse du Maire : Il y a quelque chose à faire sur cette entrée de bourg, c'est à voir.

- **Concernant le parc de Kéravéon, le parcours de santé est désuet et l'étang est envahi de jussies**

Réponse du Maire : Concernant les bassins, la prolifération de cette plante invasive « la jussie » a été constatée, son éradication est programmée par nos services techniques.

Pour le parcours de santé, Mireille GRENET, adjointe, a repéré les manquements et un budget sera alloué en 2017 pour sa réfection. Les chemins sont de la compétence du Conseil départemental et nous avons demandé auprès de ce dernier un réaménagement de ceux-ci avant l'hiver.

9ème question :

- **Le chemin communal de la rue des menhirs est difficile d'accès.**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place pour constat et solution à apporter.

Visite de Terrain : La pierre imposante placée par la propriétaire riveraine sera déplacée afin d'optimiser le passage pour les cyclistes et piétons sur ce chemin communal.

10ème question :

- **Qu'en est-il du bâtiment de l'ex-LIDL ?**

Réponse du Maire : Il n'y a aucune solution de négociation pour l'instant, l'enseigne LIDL réaffirmant sa désapprobation quant au frein concurrentiel à la vente du bâtiment.

11ème question :

- **En face du 5 rue des Menhirs, il y a un muret sur le trottoir. Certains véhicules sont d'ailleurs endommagés.**

Réponse du Maire : A l'origine, le muret a été positionné pour protéger les piétons, une visite sera programmée pour solutionner ce manque de visibilité (ex : balisage).

Visite de Terrain : une balise souple sera posée afin de matérialiser ce muret.

12ème question :

- **Problème également de vitesse excessive des véhicules dans la rue Tenat Er Velin. Dans la rue du Général de Gaulle, des véhicules passent sur la partie piétonne pour éviter le dos d'âne.**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place.

Visite de Terrain : Pas de problème particulier constaté.

13ème question :

- **Le panneau d'agglomération d'Erdeven a disparu en venant du Léry.**

Réponse du Maire : Le panneau est en commande.

Visite de Terrain : Panneau installé.

- **Peut-on rehausser le panneau indiquant « rue de Kéravéon » ?**

Réponse du Maire : A voir sur site.

Visite de Terrain : Un nouveau panneau de dénomination de la rue de Kéravéon sera posé sur le support de signalétique matérialisant le stationnement interdit sur cette voie.

- **Il avait également été demandé lors de la réunion de quartier du 17 mars 2016 un élagage des chênes dans le terrain du futur cimetière et deux arbres considérés comme dangereux devaient être abattus.**

Réponse du Maire : Un arbre étant mort a été abattu, l'autre a été élagué.

14ème question :

- **Au carrefour de la rue du souvenir, rue Tenat Er Velin et route de ploemel, peut-on réaménager le passage piéton.**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place.

Visite de Terrain : La réflexion sera menée lorsque l'équipement multi-accueil sera réalisé.

- **Quelle utilité de deux passages piétons proches rue du Souvenir ? Peut-on également réaménager la marche au niveau du monument aux morts ?**

Visite sur site : les services techniques procéderont à un réaménagement pour supprimer cette marche.
Le passage piétons situé face au coiffeur sera maintenu de même que le bac à fleurs.

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place.

15^{ème} question :

- **Le sens interdit rue Abbé le Barh est-il définitif ?**

Réponse du Maire : Une réflexion est en cours pour le laisser permanent.

La décision de maintenir le sens interdit a été actée par arrêté municipal du 5 11 2016.

16^{ème} question :

- **La priorité est donnée aux véhicules sortant du parking de la poste sur la rue.**

Réponse du Maire : Non, la sortie d'un parking n'est pas prioritaire sur une voie communale. Une signalétique ne s'impose pas.

17^{ème} question :

- **Rue du Grand Large, il peut y avoir une confusion entre la route et la ligne de stationnement au niveau de la haie du terrain de foot**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place.

Visite sur site : un tracé « peinture routière » viendra matérialiser les limites de stationnement.

- **A la salle polyvalente il n'y pas de conteneur jaune pour les déchets plastiques.**

Réponse du Maire : Effectivement, c'est une demande qui a été formulée, on va y pallier.

18^{ème} question :

- **Place de la Mairie, devant le bureau de la Police municipale, il a été constaté à l'automne que certains automobilistes visiteurs s'engageaient trop tôt et donc par erreur dans l'allée parallèle à l'Eglise.**

Réponse du Maire : Il faudra voir sur place pour voir comment empêcher ces véhicules de s'engager dans cette allée.

Une peinture routière sera effectuée pour matérialiser les accès et le stationnement du véhicule PM.

19^{ème} question :

- **A l'annonce de la cession du terrain à la communauté de communes Auray-Quiberon Terre Atlantique, situé à l'entrée route de Ploemel, ne craignez-vous pas un souci de flux dans ce carrefour pour ce projet ?**

Réponse du Maire : Effectivement, un projet est en cours pour la construction d'un multi-accueil. Le carrefour est relativement large pour effectuer un aménagement.

21^{ème} question :

- **La maison Naviel à l'entrée de la rue des menhirs semble abandonnée, quel est le devenir de ce bâtiment ?**

Réponse du Maire : Il y a des discussions en cours avec certains professionnels, mais si elles n'aboutissent pas, une destruction du bâtiment sera envisagée.

22^{ème} question :

- **Du 1^{er} rond-point de la route des plages jusqu'au dos d'âne à la Croix Villieu, cette portion de voie est dangereuse pour les piétons, cyclistes et impraticable pour les poussettes.**

Réponse du Maire : Cet aménagement n'est pas prioritaire, au regard de nos finances et des projets en cours. De plus, l'aménagement des pistes cyclables est de la compétence de la communauté de communes, dans la mesure où l'itinéraire est d'intérêt communautaire ce qui n'est pas pour cette voie.

23ème question :

- **Qu'en est-il de la numérotation de la Croix de Kervazic ?**

Réponse de M. GOUZERH Gilbert: Les numéros sont attribués, les plaques vont être commandées dès finalisation de la numérotation de l'ensemble des quartiers. Une commande intermédiaire va être effectuée.

La numérotation est achevée.

24ème question :

- **Près du Moulin du Narbon, les personnes se garent pour prendre des photos mais lorsqu'il pleut le matériau utilisé pour les bas-côtés disparaît.**

Réponse du Maire : Les services techniques se rendront sur place pour remédier à cette solution.

Visite sur site : Un apport de sable 0/20 sera effectué. Un passage piéton sera tracé.

25ème question :

- **Le dossier des eaux usées avance-t-il ? Et il y a souvent des trop plein d'eau rue de la Poste.**

Réponse du Maire : Le réseau d'assainissement de la commune est ancien et des eaux parasites augmentent le débit déjà important. Il est prévu que la communauté de communes et l'agence de l'eau procèdent à la vérification de toutes les canalisations sur la commune. Nous sommes pour l'instant dans l'attente mais nous avons constaté depuis l'hiver dernier, que les eaux rejetées sont plus claires.

26ème question :

- **Le tout à l'égout est-il à venir sur Kervazic ? Et à Saint-Germain ?**

Réponse du Maire : La communauté de communes a décidé dans un premier temps de réhabiliter l'ensemble des réseaux existants, pour l'heure vétuste et d'étendre le réseau aux seuls nouveaux lotissements et secteurs urbanisés situés le long des rivières. La priorité sur Erdeven concernant l'assainissement se porte sur le secteur de Kerminihy.

27ème question :

- **Malgré les sens interdits installés aux débuts du chemin reliant la rue du Calvaire à la rue du Dolmen, la circulation reste la même et parfois à des vitesses non réglementaires.**

Réponse du Maire : Un contrôle de police va être demandé à cet endroit.

- **A la sortie de la rue du Calvaire pour prendre la route de Quiberon, deux panneaux d'un même commerçant (un troisième est installé de l'autre côté de la route de Quiberon) gênent à droite. Cette sortie est déjà dangereuse à gauche avec la haie des chambres de Kerzerho.**

Réponse du Maire : Une visite sera programmée sur place.

Visite sur site : Constat d'une gêne importante sur la visibilité. La PM prendra contact avec le propriétaire pour faire déposer ces panneaux.

Fin de réunion

Coordonnées des référents :

Rue des Menhirs

LEROY François 02.97.55.49.43
franmart.le.roy@orange.fr

Lann Huen

THEVENIN Bernadette 02.97.55.61.46
bernadettethevenin@wanadoo.fr

Le bourg

LE PORT Isabelle 06.78.02.46.41
denisa.leport@wanadoo.fr

Kéravéon

LANDRE Philippe
phil.landre@sfr.fr

Rue du Souvenir

LE LOUER Claudine 02.97.55.64.38

Rue du Meunier

ODAERT Patricia
communication@erdeven.fr